



ODEADOM

Office de développement
de l'économie agricole
d'outre-mer

Rapport d'activité

2015



Guadeloupe • Guyane • Martinique • Mayotte
La Réunion • Saint-Barthélemy • Saint-Martin • Saint-Pierre-et-Miquelon

Le mot du Directeur



© CHOM/STUDIO ARLEQUIN

L'ODEADOM doit s'attacher à consolider son positionnement stratégique pour devenir le principal opérateur dédié au développement de l'économie agricole d'outre-mer.

Les membres du Conseil d'administration ayant, en novembre dernier, adopté les stratégies filières, il appartient désormais aux différents comités sectoriels de veiller à la définition des plans d'actions au niveau départemental, en liaison avec les acteurs professionnels notamment les interprofessions, puis d'en assurer le suivi

et l'évaluation annuelle. Une attention particulière sera portée à la prise en compte des enjeux de la transformation agroalimentaire, de la valorisation des productions locales, notamment par les signes de qualité, et par le respect des bonnes pratiques agroenvironnementales.

Les autres principaux chantiers à conduire au cours des prochaines années consistent à :

- développer l'observatoire de l'économie agricole des départements d'outre-mer en renforçant les partenariats avec l'ensemble des acteurs qui disposent d'informations

sur le champ étudié et en conduisant un échange, au sein des comités sectoriels, sur les données issues du rapport annuel d'exécution (RAE) du POSEI France ;

- contribuer à la mise en place des représentants territoriaux de l'Établissement en confiant ce rôle aux Préfets des départements d'outre-mer ;
- établir le schéma directeur du système d'information (SDSI) puis, une fois celui-ci adopté, procéder sur la période 2016-2018 à la refonte de l'ensemble des applicatifs informatiques en portant une attention particulière aux opportunités de mutualisation dans le cadre du réseau des opérateurs du ministère chargé de l'Agriculture : utilisation de référentiels de données, gestion électronique des documents, dématérialisation et téléprocédures ;
- mettre en œuvre, au 1^{er} janvier 2017, la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP).

Ces différents chantiers seront menés en cohérence avec le contrat d'objectifs et de performance (2015-2017) qui permettra de conforter l'Office dans son rôle d'appui aux agricultures d'outre-mer.

Bonne lecture à toutes et à tous. ■

Hervé Deperrois

Directeur

Sommaire

L'Office

Les principales réalisations de l'année
Les chiffres clés

p.2

p.2

p.4

Les filières

Les grandes cultures traditionnelles
Les filières de diversification

p.5

p.5

p.12

Annexes

p.22



■ Culture d'ananas (Guadeloupe)

© ODEADOM

Les principales réalisations de l'année

Une nouvelle direction

Hervé Deperrois a été nommé directeur de l'ODEADOM par décret du président de la République en date du 23 juin 2015.

Les stratégies filières

Une initiative du ministre chargé de l'Agriculture

Lors du Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire qui s'est tenu le 17 septembre 2013, Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, a souhaité inscrire l'agriculture et l'agroalimentaire dans la démarche « France 2025 » initiée par le président de la République, en proposant aux différentes filières d'élaborer une démarche stratégique pour les prochaines années.

Le ministère chargé de l'Agriculture a confié à l'Office, en novembre 2013, une mission de réflexion stratégique portant sur les sujets suivants :

- stratégies commerciales/satisfaction du marché ;
- adaptation des outils financiers disponibles ;
- recherche et innovation.

L'objectif de cette mission est d'aboutir à un diagnostic et à des orientations partagées.

WALLIS ET FUTUNA

Les îles Wallis et Futuna sont deux groupes d'îles volcaniques du Pacifique Sud et constituent le territoire le plus éloigné de la métropole. Une agriculture familiale et traditionnelle y est pratiquée, essentiellement tournée vers l'autoconsommation et la coutume.

Depuis la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, l'ODEADOM peut désormais intervenir à Wallis-et-Futuna.

En 2015, les services de l'ODEADOM se sont mobilisés pour définir des modalités d'intervention au service de ce territoire.

La première participation concrète de l'Office sur ce territoire s'est matérialisée, fin 2015, par la signature d'un marché public prévoyant l'évaluation ex-ante du premier plan pluriannuel de développement du secteur primaire des îles Wallis et Futuna.

Une méthodologie commune

Les travaux ont été lancés lors du Conseil d'administration de novembre 2013 avec l'organisation d'ateliers de réflexion d'une demi-journée par filière, sur la base d'un projet de fiche de synthèse incluant :

- un état des lieux ;
- l'identification des forces et des freins ;
- les enjeux.

Pour la filière banane, la stratégie filière est portée sous la forme du Plan banane durable 2.

Une importante consultation locale et interdom

En vue d'identifier les objectifs stratégiques, les Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) ont mené une consultation locale durant le premier trimestre 2014.

Lors des comités sectoriels du printemps de la même année, la version enrichie de la consultation locale des stratégies filières a pu être débattue entre les représentants des différents DOM.

Lors du Conseil d'administration de mai 2014, décentralisé en Guadeloupe, l'Office a présenté un état des travaux et le calendrier de finalisation des stratégies filières.

Durant le second semestre, de nouvelles consultations locales, toujours animées par les DAAF, ont été menées avec un enrichissement demandé, notamment, sur les potentialités de synergies interfilières et les modalités de prise en compte de l'agro-écologie.

La finalisation du processus

La fin des nouvelles consultations locales fixée au 15 janvier 2015 a permis une ultime consultation des comités sectoriels au printemps.

Les stratégies filières ont été adoptées par le Conseil d'administration de novembre 2015.

Le programme d'études et de missions 2015

En plus des différentes études et missions qui ont été conduites dans les différents territoires dans le cadre des enveloppes d'aides par DOM, en 2015, l'Office a accompagné financièrement les projets suivants :

- la mission du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) sur le fonds de secours ;
- l'étude sur les pertes de récolte liées aux makis (petits singes de Mayotte) ;
- l'évaluation du plan de développement de l'agriculture de Wallis et Futuna.

Salon International de l'Agriculture 2015

Pour la 18^e année consécutive, l'ODEADOM a été présent, en 2015, au Salon International de l'Agriculture (SIA), au cœur de l'espace outre-mer dans le pavillon consacré aux régions de France.

L'Office a mis en avant les filières agricoles des départements d'outre-mer et notamment leur niveau d'organisation, le poids économique qu'elles représentent pour ces territoires, leurs spécificités, les contraintes d'ordre bioclimatique, les handicaps liés à l'insularité et à l'isolement.

Le contrôle des bénéficiaires du POSEI France

Plusieurs corps de contrôles réalisent le contrôle sur place (CSP) des bénéficiaires des aides du programme POSEI France, selon différentes modalités : contrôles avant paiement et contrôles *a posteriori*.

Les contrôles sur place avant paiement

Également appelés contrôles concomitants, ils sont définis selon un plan de contrôle établi annuellement par l'ODEADOM. Ces contrôles sont, soit réalisés directement par l'ODEADOM (service contrôles comprenant un chef de service et quatre contrôleurs), soit délégués à un opérateur habilité (DAAF ou ASP).

Pour les aides versées directement aux producteurs (banane et canne à sucre), les CSP avant paiement en 2015 ont concerné 344 bénéficiaires (soit 5,31 % des 6 474 demandeurs d'aide) pour un montant de demande d'aide contrôlé de 14 007 468 €. Le montant des demandes d'aide faisant l'objet d'erreurs s'élève à 104 593 €, soit 0,75 % du montant contrôlé. Le CSP des planteurs de banane, réalisé jusque là par délégation à l'ASP, est assuré par l'ODEADOM à compter de 2015.

Pour les autres aides (aide forfaitaire aux sucreries, transformation de la canne en rhum, diversification végétale, structuration de l'élevage, IAV et RSA), les CSP avant paiement en 2015 ont concerné 28 bénéficiaires (soit 6,15 % des 455 opérateurs) pour un montant de demande d'aide contrôlé de 75 847 359 €. Le montant des demandes d'aide faisant l'objet d'erreurs s'élève à 608 240 €, soit 0,80 % du montant contrôlé.

Les contrôles a posteriori

Entre 25 et 30 contrôles sur place sont réalisés chaque année après le paiement des aides, sous l'égide de la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC), par la Mission de contrôle des opérations dans le secteur agricole (MCOSA) et le Service régional d'enquêtes des Douanes (SRE de la DGDDI).

En cas d'anomalie constatée lors du CSP et actée en séance de CICC, le bénéficiaire est amené à reverser l'aide alors considérée comme indue.

Anomalies les plus fréquemment rencontrées lors des contrôles sur place

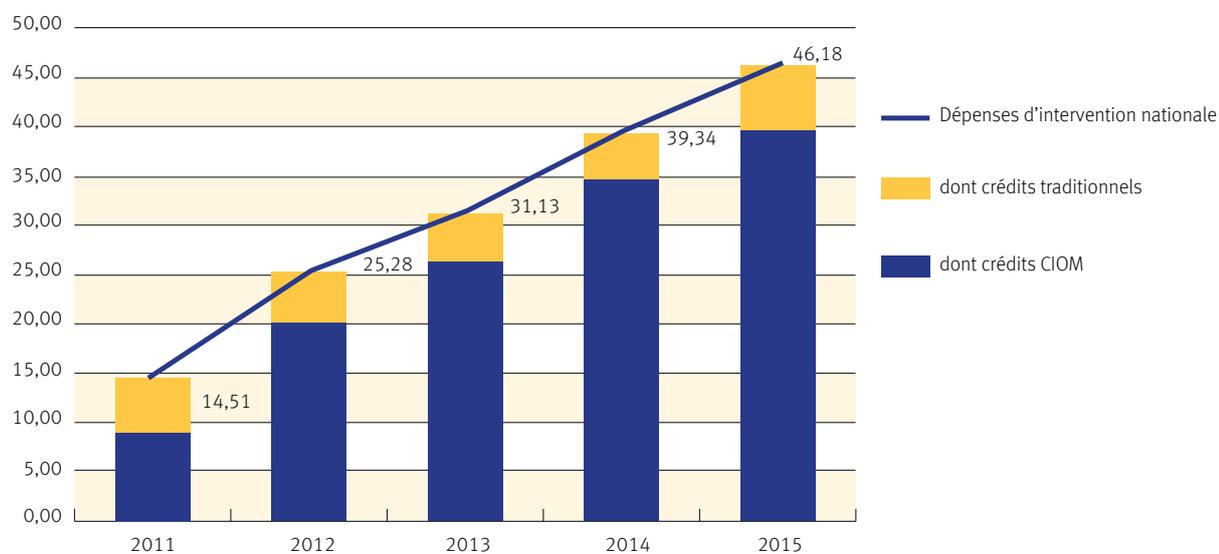
La principale anomalie, toutes aides et tous corps de contrôle confondus, porte sur les défauts de traçabilité : absence de comptabilité matière, discordances, incohérences ou écarts de quantités, défauts de pesées.

Les autres anomalies observées concernent des produits demandés à l'aide non éligibles, des erreurs de saisie, des écritures comptables non réalisées, des factures non acquittées ou acquittées hors délai, des retards de reversement d'aide aux bénéficiaires finaux.

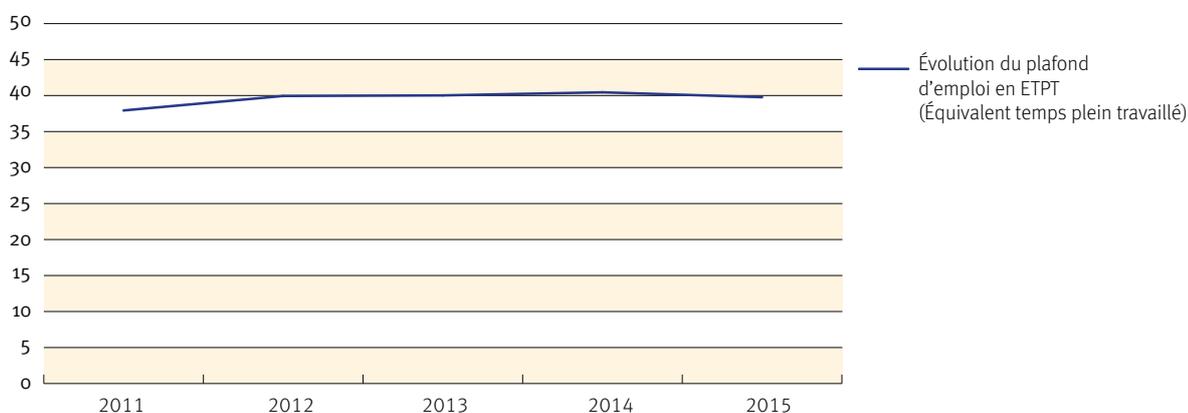
Les chiffres clés

	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2015-2014
Dépenses de fonctionnement (en M€)	4,15	4,16	4,15	4,22	4,29	1,63 %
Dépenses d'intervention nationale (en M€)	14,51	25,28	31,13	39,34	46,18	4,47 %
<i>dont crédits traditionnels</i>	5,57	5,20	4,86	4,76	6,61	27,99%
<i>dont crédits CIOM</i>	8,94	20,08	26,28	34,58	39,57	12,61%

Évolution des dépenses d'intervention nationale (en M€)



Évolution des ETPT sur la période 2011-2015



Les filières

Les grandes cultures traditionnelles

La filière banane

La situation de la filière

Les faits marquants de l'année

L'année 2015 confirme le redressement de la production antillaise. Toutefois, la situation est contrastée selon les départements. La Guadeloupe a connu une forte période de sécheresse de mi-avril à mi-août 2015 qui, couplée à une recrudescence d'attaques de cercosporiose noire lors du second semestre, a enregistré une baisse de sa production de 11 % pour atteindre 63 780 tonnes. Néanmoins, les acteurs professionnels et politiques de ce département continuent de se mobiliser pour porter la production guadeloupéenne à 100 000 tonnes d'ici vingt ans.

Malgré une recrudescence de la cercosporiose noire dont les attaques ont pu être maîtrisées par les techniques de lutte alternatives, la Martinique a surmonté les effets du cyclone Chantal de 2013 et retrouve peu à peu son niveau de production de 2010 avec 199 240 tonnes commercialisées en 2015.

Malgré les résultats encourageants obtenus vis-à-vis de la cercosporiose noire, il convient de poursuivre les recherches tant pour des méthodes alternatives de lutte qu'en matière de sélection variétale telle la CIRAD 925 pour laquelle des travaux pour lutter contre le brunissement accéléré sont en cours.

Le marché de la banane a conservé en Europe une bonne dynamique durant l'année 2015 avec une progression de la consommation qui se confirme, malgré une stagnation en France (8,6 kg consommés contre 11,5 kg/habitant/an dans l'Union européenne). Sur le marché français, principale destination de la banane Antillaise, les prix se sont maintenus à tous les stades : prix vert (0,72 €/kg), prix de gros (0,98 €/kg), prix détail (1,65 €/kg).

Après la mobilisation des professionnels pour définir une stratégie « filière Banane » à horizon 2020 à la demande du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt au cours de l'année 2014, ce document a été présenté au Conseil d'administration de l'ODEADOM du 2 juin 2015 et validé par celui du 17 novembre 2015.

Cette stratégie doit être déclinée en plan d'actions locales au travers du Plan banane durable 2 dont l'élaboration s'est trouvée freinée en 2015 en raison de l'approbation tardive des plans de développement ruraux par la Commission européenne (17 novembre 2015) et du renouvellement des exécutifs régionaux en décembre 2015.

Enfin, les discussions pour la création d'une interprofession de la banane se sont poursuivies sous l'égide de l'Association interprofessionnelle de la banane et devraient déboucher sur une reconnaissance par le ministère chargé de l'Agriculture dans le courant de l'année 2016.



■ Jeune plantation de bananiers (Martinique)

© ODEADOM

Les modalités d'intervention de l'Office (crédits communautaires et nationaux)

Les **crédits d'interventions communautaires** sont mobilisés au travers du programme POSEI qui a fixé à 129,1 M€ le montant de l'enveloppe réservée aux Antilles. Le programme POSEI France, approuvé par la Commission européenne le 22 août 2007 et ses modifications successives ainsi que l'instruction technique DGPAAT/SDPM/2014-168 du 4 mars 2014 publiée par le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt constitue la base réglementaire pour le paiement de l'aide POSEI banane 2015.

En application du règlement d'exécution (UE) n° 180/2013 de la Commission du 20 février 2014 qui par son article 36 autorise le paiement d'une avance de 50 % de l'aide de certaines aides directes dont le POSEI banane à partir du 16 octobre 2015 (début de l'année FEAGA 2016), 61,92 M€ ont été versés, le 23 octobre 2015, aux organisations de producteurs BANAMART et Les Producteurs de Guadeloupe. Le solde de 65,37 M€ a été versé le 9 décembre 2015, ce qui représente un montant total d'aide de 127,29 M€. La différence avec l'enveloppe de 129,10 M€ correspond au prélèvement opéré au titre de la discipline financière applicable aux aides directes, mise

en place par le règlement (UE) n° 1227/2014 de la Commission du 17 novembre 2014. Pour 2015, le taux de réduction s'élève à 1,3930410 %, ce qui représente un prélèvement global de 1,782 M€ pour l'aide POSEI banane. À cela, s'ajoutent les réductions opérées au titre de la conditionnalité pour 20 610 €.

L'année 2015 a aussi été marquée par le reversement aux planteurs toujours en activité des sommes prélevées au titre de la discipline financière sur l'aide POSEI Banane 2013. Près de 3,59 M€ ont ainsi été mis en paiement le 14 octobre 2015.

Les **crédits nationaux** interviennent principalement en contrepartie des actions de développement rural financées par le FEADER dans le cadre des Programmes de développement régional (PDR) de la Guadeloupe et de la Martinique pour la période 2007-2013. Ils ont de nouveau été prolongés sur 2015, dans l'attente de l'approbation des nouveaux programmes élaborés par les conseils régionaux pour la période 2014-2020. L'ODEADOM mobilise des moyens pour accompagner la filière à tous les stades de la production. Le Plan banane durable 1 constitue le principal cadre d'intervention à ce titre.



■ Fleur de bananier (Guadeloupe)

© ODEADOM

Les crédits nationaux de l'Office financent également le suivi du marché national, communautaire et international de la banane grâce à un partenariat avec le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) établi dans le cadre d'un marché public. L'édition annuelle d'un recueil statistique complet et l'animation de la réunion bimestrielle de la commission de suivi des marchés de la banane, présidée par le Directeur de l'ODEADOM, réunissant l'ensemble des représentants des producteurs, importateurs et mûrisseurs actifs sur le marché français sont également incluses dans cette action qui mobilise 83 000 € HT.

Le recueil statistique annuel reprend l'ensemble des éléments concernant les divers marchés de la banane. Il est largement diffusé et mis en ligne sur le site internet de l'Office.

Enfin, l'Office a poursuivi en 2015 l'accompagnement des projets de l'Association interprofessionnelle de la banane (AIB) en mobilisant 10 205 € pour financer deux actions portant sur :

- l'analyse des pratiques des entreprises pour offrir une banane de qualité aux consommateurs ;
- l'amélioration et la perception de l'image de la banane par les professionnels de la santé.

L'Office a également mobilisé des fonds communautaires et nationaux pour la **promotion du logo RUP** à hauteur de 1 419 k€ en 2015 (dont 129 k€ de crédits nationaux) pour un programme commun à la France, l'Espagne et le Portugal coordonné par l'UGPBAN. Ce programme, portant sur la promotion de ce logo associé aux productions de bananes antillaises, canariennes et madériennes, a pris fin en septembre 2014.

Les chiffres clés de la filière banane en 2015

Production commercialisée en Europe continentale

Tonnage : 257 524 tonnes.

Chiffre d'affaires : 152 799 k€.

Ports de livraison en Europe : Dunkerque, Algésiras, Livourne.
Répartition des ventes : 72 % en France et 28 % en expédition intracommunautaire (Italie, Tchéquie, Roumanie, Espagne, Pologne, Lituanie, Slovaquie, Hongrie).

Production commercialisée localement

Tonnage : 5 497 tonnes.

Chiffre d'affaires : 1 926 k€.

Évolution de la production aux Antilles

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Martinique										
Nombre d'exploitations	569	570	524	484	449	435	420	418	397	388
Superficie (hectares)	7 786	6 980	6 150	5 342	7 368	6 980	6 375	6 274	6 302	5 982
Production commercialisée (tonnes)	222 146	220 775	130 758	141 366	179 440	199 087	180 949	184 795	159 015	195 078
Guadeloupe										
Nombre d'exploitations	235	234	208	214	207	208	209	208	200	196
Superficie (hectares)	2 749	1 900	1 755	1 652	1 819	1 940	1 921	2 067	2 126	2 099
Production commercialisée (tonnes)	53 961	47 810	40 042	45 939	55 675	42 552	61 516	66 923	71 513	72 049
Antilles										
Nombre d'exploitations	804	804	732	698	656	643	629	626	597	584
Superficie en bananes (hectares)	10 535	8 880	7 905	6 994	9 802	8 920	8 296	8 341	8 428	8 081
Production commercialisée (tonnes)	276 107	268 585	170 840	187 305	235 115	241 639	242 465	251 718	230 528	267 127

Source : dossiers d'aides communautaires ODEADOM.

Les crédits communautaires (POSEI)

Aide POSEI Banane 2015 (M€)	Guadeloupe	Martinique	Antilles
Avance	13,6	48,3	61,9
Solde	18,6	48,6	67,2
Total	32,2	96,9	129,1
Discipline financière	0,4	1,4	1,8
Total versé	31,8	95,5	127,3

Les crédits nationaux

PBD1 : montants validés localement (en k€)	Guadeloupe			Martinique			Antilles		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Investissements	151,11	53,38	-	121,58	156,40	-	272,69	209,78	-
Encadrement technique	161,65	118,53	-	142,65	67,57	67,51	304,30	186,10	67,51
Institut technique tropical (IT ²)	57,40	72,40	-	-	-	-	57,40	72,40	-
Total	370,16	244,31	-	264,23	223,97	67,51	634,29	468,28	67,51

LANCEMENT DU CONCEPT NOVATEUR DE LA BANANE FRANÇAISE

Depuis mai 2015, l'Union des groupements de producteurs de bananes de Guadeloupe et Martinique (UGPBAN) commercialise une partie de la production des Antilles sous la marque « La Banane Française ». À la fin 2015, 500 magasins étaient référencés et proposaient des bananes vendues à la pièce ou en bouquets de 3, 4, 5 ou 6 doigts enveloppées sous vide et ceintes d'un ruban tricolore.

Ce concept est de permettre une identification plus claire de l'origine France-Antilles pour le consommateur et de rechercher une meilleure valorisation susceptible de couvrir les hausses des coûts de production.

Cela s'inscrit dans la continuité des efforts entrepris par les planteurs de ces deux départements avec la mise en place du Plan banane durable, l'arrêt des traitements aériens notamment pour lutter contre la cercosporiose noire et la diminution de plus de 50 % de l'emploi des pesticides depuis 2008, le tout dans un contexte de maintien de l'emploi salarié et d'une baisse progressive des droits de douane.

La filière canne-sucre-rhum

La situation de la filière

L'année 2015 est marquée par les réflexions qui accompagnent la fin des quotas sucriers en 2017. En septembre 2015 a été remis au ministre chargé de l'Agriculture, le rapport du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) intitulé *Quelle ambition pour la filière betterave-sucre française dans la perspective de la fin des quotas européens ?* dont certaines analyses et orientations s'appliquent également à la filière canne-sucre.

Dans le prolongement de ce rapport, le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt a décidé, en accord avec les professionnels de la filière sucre la mise en place de quatre groupes de travail dont l'un était consacré aux « Débouchés de la canne » présidé par le directeur de l'ODEADOM.

Parallèlement à ces travaux, la réflexion stratégique sur l'avenir de la filière « canne » à l'horizon 2020 s'est poursuivie et a été formellement adoptée lors du Conseil d'administration de l'ODEADOM du 17 novembre 2015. La prochaine étape sera la déclinaison au niveau départemental de cette stratégie en plans d'actions.

Par ailleurs, le chantier du renouvellement des conventions interprofessionnelles « canne » a été lancé. Il s'est conclu par un accord, le 11 juin 2015 à La Réunion, en présence du Premier ministre. Les discussions se poursuivent dans les deux départements des Antilles.

Production et mobilisation des crédits communautaires et nationaux (2015)

La filière canne joue un rôle important au sein de l'économie agricole des départements d'outre-mer en terme de complémentarité entre les productions agricoles. Elle contribue fortement au maintien des emplois dans les bassins agricoles ainsi qu'au maillage du territoire par ses unités industrielles. Elle est un atout majeur quant à la durabilité de la production agricole par :

- la protection des sols contre l'érosion ;
- la préservation de l'environnement par un usage restreint des intrants ;
- l'approvisionnement en énergie renouvelable (bagasse pour les centrales à charbon) et le développement des bioénergies (bioéthanol et méthane).

La filière canne à sucre constitue un des piliers de l'économie des DOM, tout particulièrement à La Réunion et à la Guadeloupe où la canne occupait en 2014 respectivement 24 171 et 14 000 hectares. Les quelques 8 000 exploitations cannières des quatre départements d'outre-mer emploient l'équivalent de 7 100 personnes à plein-temps. Par ailleurs, la filière canne-sucre-rhum compte près de 40 000 emplois directs, indirects et induit.

Avec la banane aux Antilles et la pêche à La Réunion, les produits de la canne constituent la principale culture agricole d'exportation. À La Réunion, les exportations de sucre de canne ont représenté 82 M€ en 2014, soit 47,1 % des exportations en valeur.



■ Paysage agricole réunionnais

© ODEADOM

Septième producteur mondial de sucre, la France est le seul État membre de l'Union européenne à produire du sucre de canne. Il ne subsiste que cinq unités de production : deux à La Réunion, une à la Martinique et deux à la Guadeloupe dont l'une sur l'île de Marie-Galante. 60 % du sucre des DOM sur les 260 000 tonnes de sucre de canne produit en moyenne chaque année est destiné au raffinage. Le solde représente des sucres spéciaux dont 60 % sont à destination des industries agroalimentaires et 40 % des sucres de bouche. Ces sucres spéciaux sont écoulés sur le marché local et dans l'Union européenne.

Dix-sept distilleries (neuf en Guadeloupe, sept à la Martinique et une en Guyane) produisent du rhum agricole. À La Réunion, l'essentiel du rhum provient de la distillation de la mélasse (rhum de sucrerie), une seule distillerie produit du rhum agricole, à des niveaux très modestes (103 HAP). En revanche, en Martinique, 91,4 % du rhum produit est du rhum agricole préparé à partir de 76 % de la production de canne de ce département. En Guadeloupe, le rhum agricole ne représente que 54,1 % de la production de rhum et 11 % de la production de canne, mais la production de rhum agricole est en constante progression. Enfin, en Guyane, la seule destination de la canne est la transformation en rhum agricole. La production locale reste insuffisante pour couvrir la demande intérieure et le rhum antillais s'exporte vers la Guyane. Toutefois, une association interprofessionnelle rassemblant l'association des Planteurs de canne de l'ouest, la seule distillerie de Guyane et un fabricant de spiritueux, a été créée récemment afin d'assurer une livraison de cannes saines et marchandes et d'améliorer la traçabilité au sein de la filière.

Les modalités d'intervention de l'Office (crédits communautaires et nationaux)

Les **crédits d'interventions communautaires** sont stables depuis 2009 et s'élèvent à plus de 74,7 M€. Ils sont mobilisés au travers du programme POSEI sous la forme de trois aides :

- L'aide au maintien de l'activité sucrière accordée aux entreprises sucrières qui acceptent en contrepartie des engagements précis en matière de paiement des cannes aux planteurs, de réalisation d'actions de modernisation et d'écoulement des sucres produits. Cette aide tous départements confondus s'est élevée en 2015 à 59,20 M€.
- L'aide au transport de la canne à sucre vise à compenser l'impact sur les coûts de transport des cannes des bords de champs vers les balances de pesée. Cette aide représente 9,85 M€ en 2015.
- L'aide à la transformation de la canne à sucre en rhum agricole est accordée aux distillateurs pour la transformation de la canne produite dans les départements d'outre-mer en rhum agricole, dans la limite de 88 757 HAP. Le montant des crédits mobilisés dans ce dispositif a atteint 5,678 M€ en 2015.

L'application de la discipline financière par l'Union européenne pour constituer une réserve pour les crises agricoles a dégagé au titre de l'année 2013 un montant non utilisé. Celui-ci a été remboursé, en 2015, à tous les bénéficiaires d'aides directes supérieures à 2 000 € au titre de la campagne 2014. Le montant total remboursé s'est élevé à 39,3 K€.

Crédits comminutaires 2015 (en k€)	Martinique	Guadeloupe	La Réunion	Guyane	Total
Aide au transport	509,68	2 441,03	6 889,48	12,20	9 852,39
Aide à la transformation	4 079,36	1 438,38	0,00	163,46	5 681,20
Aide au maintien de l'activité sucrière	1 066,00	13 971,00	44 163,00	0,00	59 200,00
Total payé	5 655,04	17 850,41	51 052,48	175,66	74 733,59

Les **crédits nationaux** interviennent dans le cadre de droits à engager pour chacun des DOM. Chaque département priorise les actions qu'il souhaite soutenir une année donnée. L'ODEADOM conventionne alors avec le bénéficiaire en intervenant, soit en contrepartie d'aides communautaires au titre du FEADER, soit en s'appuyant sur des régimes d'aides d'État existants.

La Réunion

Ce département a choisi de réserver la majorité de ses crédits (151 694 €) à la modernisation des sucreries.

Dans le cadre du réseau national d'expérimentation sur les impacts de la valorisation en agriculture de produits résiduels organiques, l'Office contribue (36 537 €) à l'achat, par le CIRAD, d'une armoire réfrigérante pour le stockage des échantillons prélevés sur des parcelles réunionnaises.

L'Office accompagne également le financement de l'animation régionale du RITA à La Réunion en prenant en charge les frais de personnel de l'animateur mis à disposition de la station de recherche et d'expérimentation en canne à sucre eRcane pour un montant de 36 500 €.

Martinique

L'Office contribue (10 500 €) au développement du label AOC Rhums Martinique en finançant un ingénieur employé du Syndicat de défense de l'AOC (SDAORAM), chargé de l'encadrement technique des producteurs sous AOC, gage de la qualité du rhum.

Guadeloupe

Aucun crédit n'a été engagé en faveur de la filière canne à sucre en 2015.

Les crédits nationaux engagés

	Guadeloupe	Martinique	La Réunion	Total
2013	229 969 €	60 157 €	292 000 €	582 126 €
2014	314 635 €	214 018 €	260 769 €	789 422 €
2015	0 €	10 500 €	224 731 €	235 231 €

RÉVISION DES CONTINGENTS DÉPARTEMENTAUX POUR L'ATTRIBUTION DE L'AIDE À LA TRANSFORMATION DE LA CANNE EN RHUM AGRICOLE

L'année 2015 a été marquée par la révision des principes de répartition entre les départements d'outre-mer de l'aide à la transformation de la canne en rhum agricole.

Par arrêté du 23 avril 2015, les contingents départementaux ont été modifiés afin de tenir compte de l'évolution de la production de rhum agricole en particulier en Guadeloupe.

Désormais, la répartition du contingent entre les départements sera révisée tous les trois ans en fonction de l'historique des productions de rhum agricole de chaque département.



■ Parcelles plantées en canne à sucre (Guadeloupe)
© ODEADOM



■ Champ de canne récolté manuellement à Marie-Galante (Guadeloupe)
© ODEADOM

Les filières de diversification

Les faits marquants

Les comités sectoriels

Les comités sectoriels de concertation pour les filières de diversification animale et végétale se sont tenus du 24 au 26 mars 2015 en séquence plénière au siège de l'ODEADOM.

Dans chacun de ces comités sont abordés des sujets communs aux filières de diversification, tels que l'évolution des régimes d'aides d'État ou l'actualité communautaire. La partie différenciée de ces comités est constituée par les bilans réalisés sur les paiements des aides du programme POSEI, les engagements et les paiements des aides relatives aux crédits nationaux.

L'année 2015 a été marquée par la validation des stratégies filières par les comités sectoriels, travail engagé par l'ODEADOM en concertation avec les DAAF et les acteurs locaux en 2013, suite à la demande du ministre chargé de l'Agriculture, d'engager une réflexion sur les thématiques suivantes à l'horizon sept ans :

- stratégies commerciales et satisfaction du marché ;
- adaptation des outils financiers disponibles ;
- recherche et innovation.

Les stratégies s'articulent chacune autour des principaux éléments suivants :

Filières d'élevage

Les enjeux partagés par les professionnels de l'ensemble des territoires sont prioritairement les suivants, à savoir :

- un enjeu économique et social lié à la nécessité de diversifier les filières tout en préservant le modèle familial, en développant la formation des exploitants, et en encourageant l'innovation, pour permettre d'assurer un revenu à l'éleveur ;
- un enjeu alimentaire et sanitaire en développant les filières d'élevage pour répondre aux besoins et aux attentes en matière d'alimentation de la population et en développant et sécurisant l'offre de produits agricoles et agroalimentaires en qualité et en quantité adaptés au marché et à des prix acceptables ;
- un enjeu environnemental avec la nécessité de concilier le développement de la production et un développement territorial de qualité, pour préserver les ressources naturelles sur lesquelles s'appuie le développement de l'activité agricole. Travailler sur la gestion des risques sanitaires, environnementaux et économiques, tout en développant une activité agricole durable et propre.

Pour répondre à ces trois enjeux, des objectifs stratégiques, communs à tous, ont été définis et traduits par des objectifs opérationnels dans chacun des territoires.



■ Bovins créoles (Guadeloupe)

© ODEADOM

Filières végétales de diversification

Trois enjeux sont identifiés :

- assurer une meilleure couverture des besoins alimentaires des populations locales en produits frais et transformés ;
- garantir un revenu aux producteurs ;
- diminuer la pression de l'agriculture sur l'environnement, préserver les ressources naturelles sur lesquelles s'appuie le développement de l'activité agricole.

Autour des thématiques sur la valorisation et la différenciation, cinq objectifs stratégiques sont déclinés afin de produire plus et mieux, en prévenant les crises sanitaires et phytosanitaires, en s'assurant de la logique des marchés et en anticipant l'évolution de la demande des consommateurs.

Il est souligné la nécessité de prendre en considération l'ensemble des productions familiales et professionnelles, et de développer la notion d'économie circulaire, de solidarité et complémentarité entre les filières.

Ces stratégies ont été votées au cours du Conseil d'administration de l'ODEADOM qui s'est tenu en novembre 2015.

Les comités sectoriels se sont également réunis en audioconférence les 8 et 10 décembre 2015 sur deux thématiques précises : l'organisation du calendrier de travail pour 2016 et les suites à donner aux stratégies de filières.

Les réseaux de référence

En 2015, dans le cadre du chapitre VI du programme POSEI France, les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion et Mayotte) bénéficient de la mesure « réseaux de références ». Il s'agit du dispositif d'élaboration et de collecte de références technico-économiques sur les systèmes de productions animales et végétales de diversification et d'un suivi-évaluation des filières.

Pour les productions animales, l'Institut de l'élevage, en tant que maître d'œuvre national, assure l'animation et la coordination de ce programme. L'Institut du porc (IFIP) et l'Institut de l'aviculture (ITAVI) y participent et ont également été sollicités pour continuer un programme de travail pluriannuel 2014-2020 dans la continuité de celui mis en place entre 2006 et 2013, en collaboration avec les organisations professionnelles et interprofessionnelles locales.

En 2015, les acteurs locaux expriment leur volonté de redonner une dynamique aux réseaux, ce qui traduit une meilleure appropriation du programme. En effet, les résultats se développent et suscitent de plus en plus d'intérêt. Un effort particulier sera à porter sur la valorisation des résultats des filières « ruminants ». En 2016, les travaux de synthèse effectués par l'Institut de l'élevage entreront dans le cadre



■ Plantation d'ananas (Guadeloupe)

© ODEADOM

des réflexions en cours sur l'évolution du programme POSEI ou la constitution d'un observatoire des coûts, des surcoûts et des aides. 746 715 € ont été versés au titre de l'année 2014 pour les réseaux d'élevage.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure « réseaux de références » du chapitre VI du POSEI-France, l'Association de coordination technique agricole (ACTA) et l'ODEADOM ont signé une convention cadre relative à la mise en place de réseaux de références pour les productions de diversification végétale dans les départements d'outre-mer (DOM), portant sur la période 2014-2020. Fort de son expérience dans le déploiement d'un tel dispositif depuis 2007 pour les filières animales, l'Institut de l'élevage apporte son appui technique à l'ACTA dans la coordination et la maîtrise d'œuvre du programme, et pour l'adaptation de DIAPASON aux productions végétales, logiciel dédié à l'enregistrement des données technico-économiques de suivi d'exploitation dans le secteur animal.

En 2014, la mise en œuvre du programme a démarré à La Réunion, où l'ARMEFLHOR s'est proposée pour assurer la coordination du dispositif et où la chambre d'agriculture et l'AROP-FL se sont portées volontaires pour assurer les suivis d'exploitations et la collecte des données. Les cinq

cultures suivantes ont été retenues par les acteurs locaux du secteur agricole pour faire l'objet de suivis : l'ananas Queen Victoria, la mangue José, la Tangor Ortanique (tomate hors-sol sous serre) et la rose sous abri.

Fin 2014, la collecte des données globales a commencé dans cinq exploitations à La Réunion. Celles-ci produisent des mangues et/ou des tomates hors-sol sous serre. En 2015, il était prévu de déployer ce dispositif sur vingt exploitations supplémentaires à La Réunion, et d'étendre le projet à la Martinique et à la Guadeloupe, tout en établissant, en Guyane et à Mayotte, les conditions nécessaires à un démarrage du projet en 2016. 79 907 € ont été versés au titre de l'année 2014 pour les réseaux végétaux.



L'objectif global de RITA 2 est de poursuivre l'effort entrepris dans RITA 1 pour que ces réseaux apportent un appui croissant aux besoins d'innovation de l'ensemble des agriculteurs et des filières de production végétale et animale, y compris à la petite agriculture familiale des DOM et l'aval des filières.

L'action de l'ODEADOM a été, pour 2015, d'accompagner le financement des projets de manière transitoire dans l'attente de la validation des PDR. À ce titre, en 2015, l'ODEADOM a engagé 1 388 246 € permettant d'assurer la continuité des projets déjà initiés.

Ecophyto

Les crédits affectés par l'Onema, pour les deux actions de l'axe 6 et mises en œuvre par l'Office s'élèvent à un montant total de 1 187 K€. Ces crédits ont permis la poursuite de plusieurs projets d'expérimentation sur les thématiques des usages vides, ou mal pourvus, par les préparations chimiques de synthèse, et la mise en place d'itinéraires techniques peu consommateurs en produits phytosanitaires, ainsi que l'animation et l'évaluation des actions mises en œuvre dans chacun des cinq DOM.

Par ailleurs, l'ODEADOM a contribué à l'organisation du séminaire Ecophyto qui se tient tous les deux ans.



Un séminaire Ecophyto s'est tenu les 3 et 4 novembre 2015 au ministère des Outre-mer, au cours duquel une présentation des actions entreprises a été réalisée par département. Un bilan a été notamment dressé sur les usages orphelins des cultures tropicales, action phare de l'axe 6 de la V1 du plan Ecophyto. La version 2 du plan Ecophyto a été présentée dans son architecture. Au cours de ce séminaire, ont été organisés les ateliers thématiques suivants :

- usages mineurs – bio-contrôle ;
- pratique alternative ;
- coopération régionale et inter Dom ;
- Gouvernance.

Ces ateliers ont formulé des orientations de travail pour les prochaines années mais également des recommandations ayant pour objet d'impulser une nouvelle dynamique sur ces sujets.

Les filières de diversification végétale

Intervention sur crédits nationaux : année de transition

L'année 2015 a été marquée par la mise en œuvre des nouveaux régimes d'aide d'État. Considérée comme une année de transition du fait de l'adoption tardive des programmes de développement rural (PDR), l'ODEADOM a pu contribuer à la continuité des actions entreprises les années précédentes, grâce à ces nouveaux dispositifs (à l'exception de Mayotte).

En Guadeloupe, les financements de l'ODEADOM ont été majoritairement mobilisés sur des actions RITA pour 80 % de son enveloppe. Ces crédits ont permis la poursuite des actions engagées dans le cadre du RITA 1, tant au niveau de l'animation du réseau, qu'à la réalisation d'actions de recherche et de développement. Enfin, une partie du budget est consacrée à la mise en œuvre d'une aide « de minimis » en faveur des entreprises impactées par le citrus greening.

En Guyane, l'Office participe au renforcement de la structuration *via* les aides aux services de conseil dans le secteur agricole, à la formation et au transfert de connaissance.



■ Papayers (Mayotte)
© ODEADOM

En Martinique, les financements de l'ODEADOM ont été mobilisés en faveur des investissements dans les exploitations agricoles, de l'encadrement technique et administratif au sein des organisations de producteurs et des projets de recherche et d'expérimentation lancés dans le cadre du réseau RITA.

Mayotte, dont le PDR avait été validé dès 2014, a engagé la totalité de son enveloppe en contrepartie des dispositifs du programme de développement rural. Les crédits de l'ODEADOM ont permis le financement des actions relevant des opérations 16.1.1 intitulées « projet d'innovation et de transfert agricole mis en œuvre par les groupes opérationnels du PEI », et 16.4.1 intitulées « approches collectives pour la structuration des filières ».

À La Réunion, l'ODEADOM intervient uniquement dans le cadre des régimes d'aide d'État (pas de contrepartie FEADER) et principalement sur des actions d'encadrement sur la base de l'aide d'État notifiée (prolongée jusqu'au 30 juin 2015), de conseil agricole, de recherche et d'expérimentation, ainsi qu'une opération de promotion « produit pays » engagée en 2012.

En 2014, à Saint-Pierre-et-Miquelon, un seul projet relatif aux filières végétales a été déposé et abandonné en cours d'année.

Intervention sur crédits communautaires : les mesures pour la « diversification végétale »

Les aides communautaires dédiées aux filières de diversification végétale sont constituées de trois mesures socles décrites dans le programme POSEI, révisé chaque année à la demande des professionnels.

Le programme pour Mayotte est spécifique et prévoit notamment les mesures suivantes :

- aide à la fabrication des produits des filières végétales ;
- aide à la commercialisation des produits des filières végétales ;
- aide à la commercialisation hors région de production.

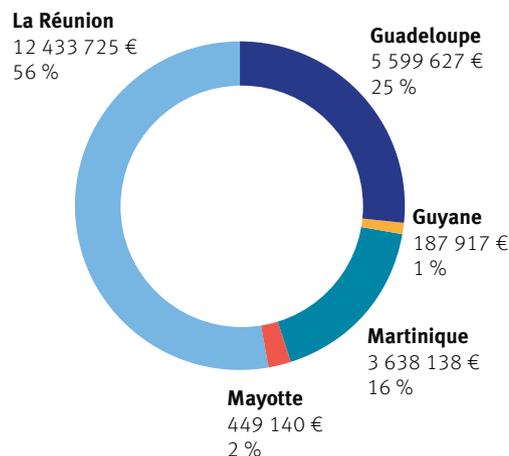
Sur la période 2013-2014, le montant des aides versées a progressé de 28 %.

Cette progression est due à plusieurs facteurs :

- aux premiers paiements réalisés au titre de l'aide à la fabrication des produits en faveur de Mayotte ;
- à l'activation des circonstances exceptionnelles pour La Réunion suite à la tempête tropicale Bejisa (janvier 2014) ;
- à l'augmentation de l'aide à la transformation de plus de 13 % ;
- à la revalorisation de 7 % de l'aide à la commercialisation hors région de production induisant une augmentation du montant de l'aide de plus de 70 %. Cette majoration concerne les produits suivants transportés par avion : le melon des Antilles, l'ananas, la mangue, les fruits de la passion et les litchis de La Réunion.

L'augmentation du montant des aides, sur la même période (2013-2014), a été de 14,3 % pour la Guadeloupe, de 37,4 % pour la Guyane, et de 45,9 % pour La Réunion. La Martinique, seule, a connu une baisse de 5,5 % du montant des aides versées.

Paiements « mesures végétales » par DOM – Campagne 2014



En 2014, l'Office a déclenché la procédure des circonstances exceptionnelles pour La Réunion afin de prendre en considération les pertes de production, liées au passage de la tempête tropicale « Bejisa » de janvier 2014.



Les productions animales

Les filières d'élevage

Intervention sur crédits nationaux : utilisation des aides d'État

L'ensemble des interventions de l'ODEADOM en faveur des filières d'élevage s'inscrit, comme pour les autres filières, dans le cadre d'enveloppes de droits à engager pour chacun des DOM ou COM. Chaque département priorise les actions à soutenir une année donnée. L'ODEADOM conventionne alors avec le bénéficiaire en intervenant, soit en contrepartie d'aides communautaires au titre du FEADER, soit en s'appuyant sur les régimes d'aides d'État existants.

L'année 2015 étant une année de transition entre la précédente programmation FEADER (2006-2013) et la nouvelle pour 2014-2020, ainsi que pour la mise en place de nouveaux régimes d'aide d'État, les crédits de l'Office ont été engagés sur des actions particulièrement ciblées mais sans véritable choix des possibilités.

Ainsi, la Martinique et La Réunion ont engagé leurs crédits sur de l'encadrement technique et administratif et de l'assistance technique, dont le régime d'aide venait à échéance au 30 juin 2015 et qui n'a pas été renouvelé.

La Guyane a utilisé les nouveaux régimes d'aide relatifs aux actions de transfert de connaissances et d'information ainsi qu'aux services de conseil pour les exploitations agricoles.

Pour Mayotte, les crédits de l'Office ont assuré le cofinancement de certaines mesures du programme FEADER, validé avant celui des autres DOM. Le ministère chargé de l'Agriculture a également confié à l'ODEADOM la gestion d'une aide « de minimis » pour les éleveurs de bovins.

La Guadeloupe ainsi que les autres DOM ont sollicité l'utilisation du régime d'aide relatif à la recherche et développement et celui concernant l'animation de réseau de transfert de connaissance afin d'assurer le financement des actions locales des RITA.



■ Zébus Brahman (Martinique)

© ODEADOM

L'ODEADOM a également pris en charge la gestion d'une aide « de minimis » pour les éleveurs de bovins à Saint-Martin, en raison de la forte sécheresse qui a affecté l'île, provoquant un déficit en fourrage pour les ruminants.

À Saint-Pierre-et-Miquelon, l'ODEADOM a essentiellement subventionné des investissements et des intrants dans les exploitations agricoles, ainsi que des actions d'assistance technique et d'encadrement pour la Chambre d'agriculture.

Pour la cinquième année consécutive, l'Office a également accordé un soutien important à une entreprise aquacole qui produit des coquilles Saint-Jacques à partir de naissains. Cette initiative prise pour pallier la réduction de l'activité de la pêche connaît de grandes difficultés, principalement liées à la nouveauté des pratiques et à la validation des protocoles de production.

Intervention sur crédits communautaires : la mesure « structuration de l'élevage »

Depuis 2006, les filières animales des DOM peuvent bénéficier de soutien communautaire dans le cadre de la mesure « structuration de l'élevage » du programme POSEI France.

Cette mesure octroie des aides communautaires aux éleveurs et aux structures au titre de programmes globaux de soutien aux activités de production et de commercialisation des produits locaux dans les secteurs de l'élevage et des produits laitiers.

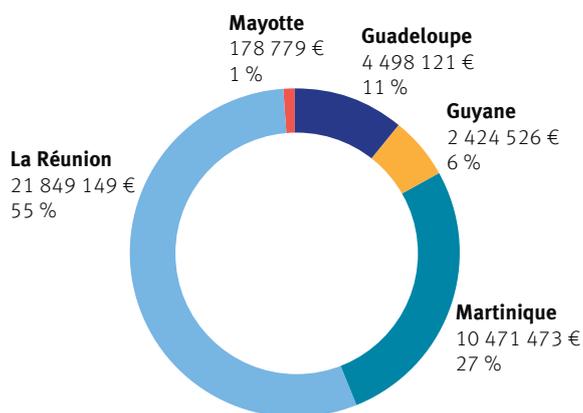
Les interprofessions, ARIBEV et ARIV à La Réunion, AMIV en Martinique, IGUAVIE en Guadeloupe, et INTERVIG en Guyane sont en charge de la mise en œuvre du POSEI France au plan local.

Au total, plus de 39,5 M€ ont été versés tous DOM confondus, au titre de la campagne de réalisation 2014, dont 16 550 000 € sur fonds communautaires (FEAGA) et 23 000 000 € sur crédits nationaux (CIOM).

Le programme POSEI, et notamment la mesure structuration de l'élevage, évolue chaque année notamment sur demande des professionnels des filières. Le nombre d'aides qui composent cette mesure a progressé de 76 % entre 2006 et 2013, dépassant la centaine pour les quatre départements d'outre-mer. En 2014, quatre aides relatives aux filières animales à Mayotte ont été ajoutées au programme POSEI.

En 2015, onze demandes de modifications du programme dont une nouvelle aide ont également été étudiées, dont quatre acceptées par les ministères en charge de ce programme et l'Office. Les modifications d'aides existantes ont consisté en la prise en compte de majorations ou changements de taux d'aide.

Paiements « structuration de l'élevage » par DOM – Campagne 2014



Les importations d'animaux vivants (IAV)

La mesure IAV vise à satisfaire les besoins de développement des cheptels locaux et à compenser le surcoût d'acheminement élevé des animaux. Elle couvre les échanges inter-DOM d'animaux nés dans les DOM.

L'Office assure le paiement de cette aide au fil de l'eau, sur deux exercices FEAGA (n et n+1). Depuis 2010, un complément sur fonds nationaux (CIOM) intervient pour éviter d'éventuels stabilisateurs si les fonds communautaires s'avéraient insuffisants au regard des demandes déposées.

En 2014, les aides IAV sont toujours majoritairement sollicitées par les importateurs réunionnais et martiniquais, même si leur part est en légère diminution (75 % du montant total versé en 2014 contre 85 % en 2013). Les aides IAV concernent toujours quasi exclusivement les volailles et les œufs à couver (91 % des aides payées en 2014, 96 % en 2013).

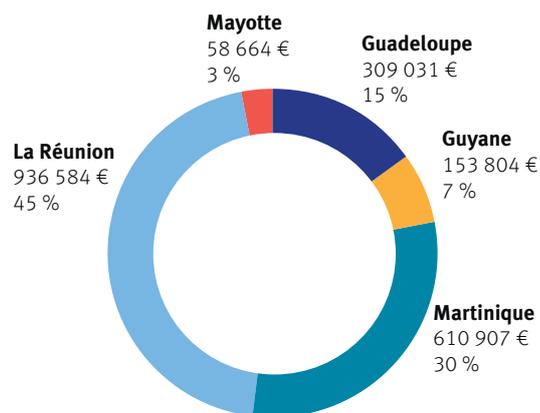
Exécution financière de la mesure IAV : années 2006 à 2014

Pour l'année de réalisation 2014, le budget FEAGA 2014 a été sollicité à hauteur de 1 181 468 €, le budget FEAGA 2015 à hauteur de 1 181 534 € et le complément national à hauteur de 705 988 €. Le total de la campagne 2014 s'élève donc à 2 068 990 €, en augmentation par rapport aux années précédentes (+8,4 % par rapport à 2013 et +79,2 % par rapport à 2012).

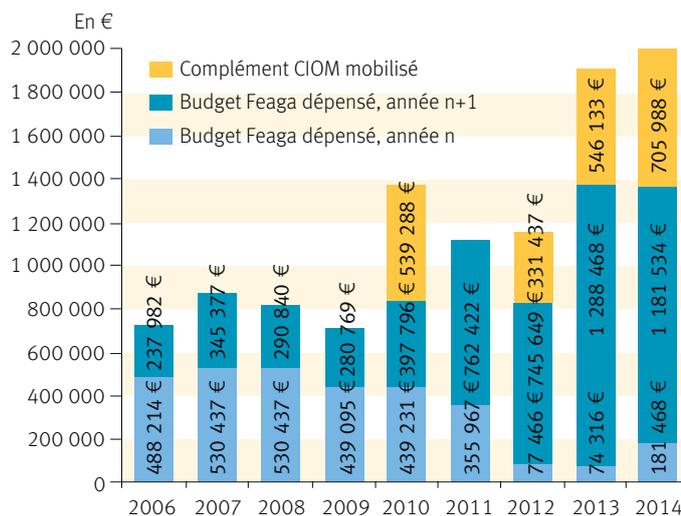
Les faits marquants

La campagne 2014 est marquée par l'entrée de Mayotte dans le dispositif, avec une enveloppe en forte diminution (2 690 000 € en 2013 et 2 100 000 € en 2014), répartie entre cinq DOM au lieu de quatre, et avec un montant total payé en augmentation. L'enveloppe, sous-consommée en 2013, a ainsi été consommée à hauteur de 98,52 % en 2014.

Réalisation 2014 par DOM



Pour la Guadeloupe, le montant versé augmente considérablement (+65 % en 2014 par rapport à 2013) après avoir connu une forte diminution en 2012 (-50 % en 2012 par rapport à 2011). Le montant versé en 2014 est ainsi comparable à celui versé dans les années 2007 à 2010. Cette progression en 2014 est expliquée par l'augmentation du nombre d'unités importées pour la filière volaille (+41 %) et surtout pour la filière porcine et les œufs à couver (respectivement +573 % et +580 %). 85 % des aides versées en 2014 concernent la filière volaille.



En Guyane, le montant d'aide versé (153 804 €), augmente de 30,5 % par rapport à 2013. En dehors de la filière ovins-caprins qui ne connaît pas d'importation en 2014, les filières voient leurs montants progresser. 55 % des aides versées en 2014 concernent la filière volaille, 21 % la filière porcine, et 15 % les œufs à couver.

En Martinique, le montant d'aide versé (610 907 €), diminue de 16 % par rapport à 2013, du fait de la baisse du nombre de volailles importées (-25 %). La part des volailles dans les montants versés perd ainsi 11 points (85 % des aides versées en 2014 contre 96 % en 2013).

À La Réunion, le montant d'aide versé de (936 584 €), augmente pour la deuxième année consécutive (+191 % en 2013, +6,4 % en 2014). 45 % des aides versées en 2014 concernent la filière volaille et 54 % les œufs à couver.

À Mayotte, seules des volailles ont été importées, à hauteur de 58 664 €. Mayotte représente 3 % des aides versées.

Pour l'année 2015, la maquette financière est de 2 M€, à nouveau en baisse (2,1 millions en 2014 et 2,69 millions en 2013). Elle pourra cependant être réajustée au titre de la fongibilité de la maquette.

Le Régime spécifique d'approvisionnement (RSA)

Faits marquants de l'année 2015

L'année 2015 a été marquée par la mise en cohérence du programme POSEI RSA avec le dispositif octroi de mer (décision du Conseil du 10 février 2004, révisée en décembre 2014) afin d'éviter le cumul des deux dispositifs.

Pour différencier les produits, leur code nomenclature douanière a été détaillé (inscription de codes à 8 ou 10 chiffres au lieu de 4 ou 6) dans le programme POSEI RSA et certains produits ont été retirés du programme.

Les chiffres clés

Campagne 2013 : une enveloppe de **26,9** M€ pour quatre **DOM** (Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion)

Campagne 2014 : une enveloppe de **26,9** M€ pour cinq **DOM** (Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion + Mayotte).

Campagne 2015 : une enveloppe de **26,87** M€ pour cinq **DOM** (Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion + Mayotte).



■ Paysage agricole (Guadeloupe)
© ODEADOM

Campagne 2014

Les montants payés au titre de la campagne année civile 2014 s'élèvent à 26,10 M€, soit une diminution de 1,4 % par rapport à 2013.

Le taux de réalisation des bilans prévisionnels est de 97 % en 2014, en deçà de celui de 2013 (98,4 %), du fait de la sous-consommation de Mayotte (première année de mise en œuvre et absence de connaissance précise des besoins des opérateurs).

La grande majorité des introductions d'origine Union européenne est toujours effectuée par La Réunion, qui représente 59 % des aides et 61 % des volumes. Mayotte, qui intègre le RSA, représente seulement 2 % des aides payées et un peu plus de 1 % des volumes.

À l'image des années précédentes, les aides versées concernent essentiellement les céréales et autres produits destinés à l'alimentation humaine et animale, qui mobilisent 23,70 M€ en 2014, soit 91 % du montant payé dans le cadre de cette mesure. Cette caractéristique, valable pour tous les DOM, reflète les priorités de la mesure RSA du POSEI France.

37 870 tonnes ont été importées en provenance de pays tiers, soit +168 % par rapport à 2013, du fait de l'entrée de Mayotte dans le dispositif. Mayotte représente en effet 74,6 % de ces volumes et La Réunion 24,2 %.

L'arrivée de Mayotte a également conduit à une forte progression du nombre d'opérateurs du RSA : passage de 44 opérateurs en 2013 à 73 opérateurs en 2014 (37 % des opérateurs de la campagne 2014 sont mahorais).

Campagne 2015

Pour les introductions d'origine U.E., des certificats ont été délivrés à hauteur de 26,47 M€ soit une utilisation de l'enveloppe financière à hauteur de 98,51 %, soit +1,45 % par rapport à 2014 (année de légère sous-consommation) et donc un montant équivalent à celui de 2013.

La grande majorité des introductions est toujours effectuée par La Réunion.



■ Zébu au piquet (Mayotte)
© ODEADOM

MAYOTTE ET LE RSA

Les quantités introduites par Mayotte, même si elles restent faibles, ont fortement augmenté en 2015 (2,1 % du total importé contre 1,2 % en 2014, soit + 83 %). À l'inverse des autres DOM, la grande majorité des produits importés par Mayotte provient toujours de pays tiers (plus de 79,8 %) même si leur part est en légère diminution (87 % en 2014). Tous DOM confondus, moins de 10 % des produits importés dans le cadre du RSA sont de provenance pays tiers.

Les paiements réalisés

Évolution des paiements du POSEI France (crédits communautaires et complément national)

Montants versés par année de réalisation (milliers d'euros)

	2011	2012	2013	2014
Actions transversales :				
<i>Assistance technique</i>	302	318	313	353
<i>Réseaux de référence</i>	852	844	687	827
Filière banane	129 100	147 620	125 961	127 378
Filière canne-sucre-rhum	74 708	74 792	74 709	74 734
Productions végétales de diversification	14 659	16 929	17 407	24 514
Actions en faveur des productions animales :				
<i>Primes animales aux éleveurs de ruminants</i>	15 414	16 031	15 875	15 619
<i>Structuration de l'élevage</i>	32 558	34 551	38 839	39 502
<i>Importation d'animaux vivants</i>	1 118	1 155	1 909	2 069
RSA	20 212	20 575	26 470	26 094
Total POSEI France	288 923	312 815	302 170	311 089

Sources : ASP/ODEADOM



Culture de fleurs ornementales (Saint-Pierre-et-Miquelon)

© ODEADOM



Agrumes (Mayotte)

© ODEADOM

Évolution des paiements nationaux (incluant le complément national au POSEI France)

Montants versés par année civile (millions d'euros)

	2012	2013	2014	2015
Encadrement	2,40	2,31	2,43	1,85
Élevage	0,69	0,48	0,55	0,05
Investissements	3,50	2,93	2,49	2,48
Recherche, développement et expérimentation	1,51	1,90	1,27	0,88
Assistance technique, transfert de connaissance et actions d'informations et de conseil	1,16	1,24	1,13	0,91
Production de produits agricoles de qualité	0,05	0,06	0,04	0,04
Divers dispositifs (AML, de minimis)	0,15	-	-	0,42
Autres interventions dont contrepartie nationale au programme de promotion du logo RUP	0,07	0,09	0,02	0,18
Complément national au programme POSEI	13,28	19,86	24,17	32,6
Contrepartie nationale FEADER (paiements associés – crédits de paiement délégués à l'ASP)	2,42	2,00	7,07	6,4
Études, missions, expertises	0,04	0,26	0,17	0,37
Total	25,27	31,13	39,34	46,18

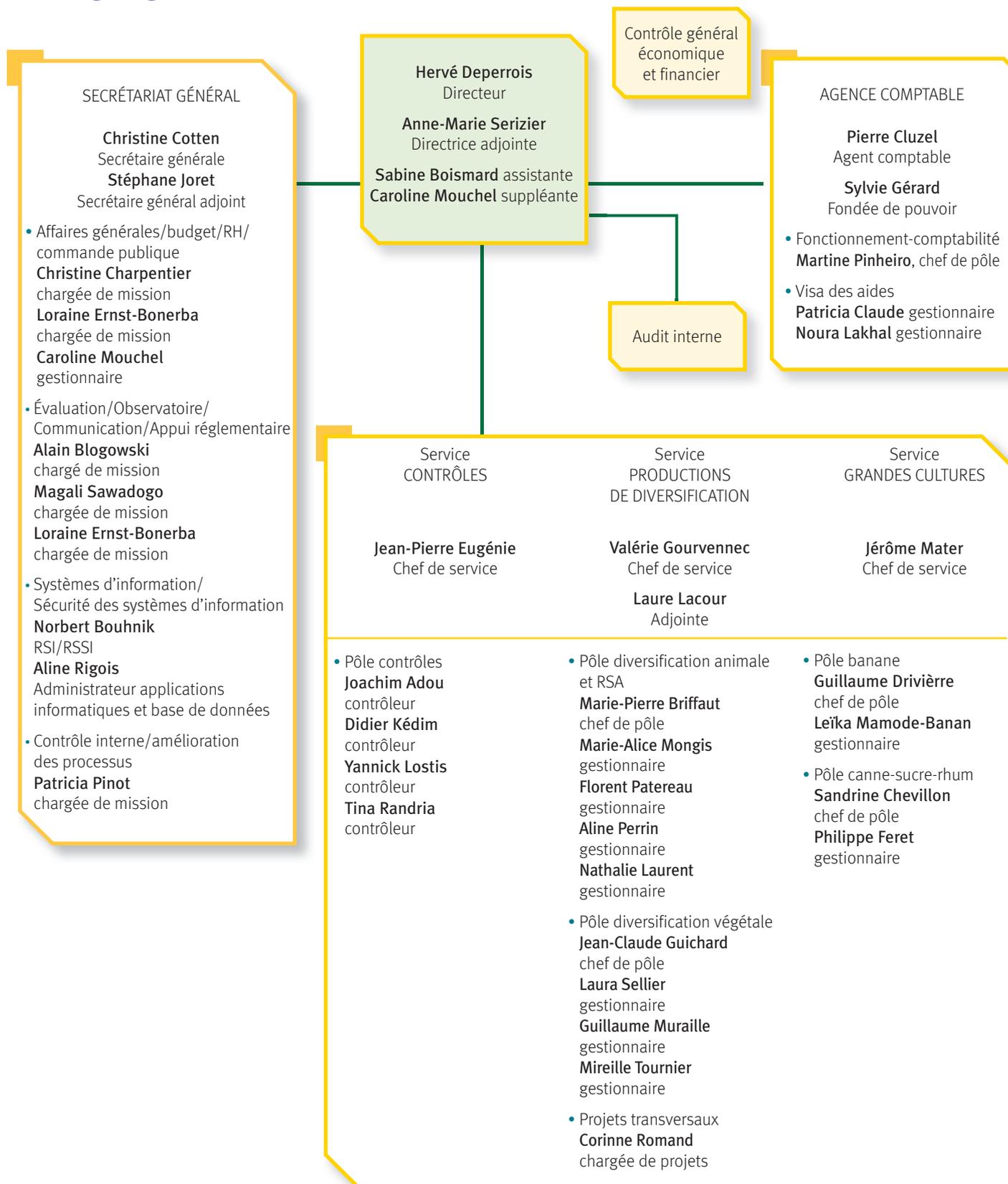
Source : ODEADOM

Répartition des versements entre crédits traditionnels et crédits CIOM par année civile (millions d'euros)

	2012	2013	2014	2015
Crédits traditionnels	5,19	4,86	4,76	6,61
Crédits CIOM	20,08	26,27	34,58	39,57
Total	25,27	31,13	39,34	46,18

Source : ODEADOM

Organigramme de l'ODEADOM





ODEADOM

Office de développement
de l'économie agricole
d'outre-mer

12, rue Henri Rol-Tanguy
TSA 60006
93555 Montreuil Cedex
Adresse électronique : odeadom@odeadom.fr
Tél. : 01 41 63 19 70
Fax : 01 41 63 19 45



Informations complémentaires : www.odeadom.fr
Photothèque : www.imagom.net